

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



FONGICIDE ACAPELA

Version 2.0 Date de révision: 11/22/2023 Numéro de la FDS: 800080000801 Date de dernière parution: 09/29/2022
Date de la première parution: 09/29/2022

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : FONGICIDE ACAPELA
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY
SUITE 240, 115 QUARRY PARK RD. SE
CALGARY AB, T2C 5G9
CANADA

Information aux clients : 800-667-3852

Adresse de courrier électronique : solutions@corteva.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence : Corteva Canada Solutions
1-800-667-3852

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Utilisation finale comme produit fongicide.

Restrictions d'utilisation : Ne pas utiliser le produit à d'autres fins que celles spécifiées ci-dessus.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments étiquette SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Picoxystrobine	Picoxystrobine	117428-22-5	22.52
Propylène glycol	Propylène glycol	57-55-6	$\geq 3 - < 10$ *
Alkylphthalènesulfonate, polymère avec formaldéhyde, sel de sodium	Alkylphthalènesulfonate, polymère avec formaldéhyde, sel de sodium	68425-94-5	$\geq 1 - < 3$ *
Reste	Reste	Non attribuée	> 60

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



FONGICIDE ACAPELA

Version 2.0 Date de révision: 11/22/2023 Numéro de la FDS: 800080000801 Date de dernière parution: 09/29/2022
Date de la première parution: 09/29/2022

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
La respiration artificielle et/ou de l'oxygène peuvent être nécessaires.
Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes.
Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- En cas de contact avec les yeux : Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes.
Enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, après 5 minutes et continuer de rincer l'œil.
Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
Faire boire un verre d'eau, à petites gorgées, à la personne si elle peut avaler.
NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison.
Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Aucun cas d'intoxication chez l'homme n'est connu et la symptomatologie de l'intoxication expérimentale n'est pas connue.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique d'extinction
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.
Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:
Oxydes d'azote (NO_x)
Oxydes de carbone
- Méthodes spécifiques d'extinction : Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Évacuer la zone.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



FONGICIDE ACAPELA

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	11/22/2023	800080000801	09/29/2022
			Date de la première parution: 09/29/2022

- Autres informations : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection personnelle. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
- Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Éviter tout déversement dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants. Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.
- Pour les déversements importants, prévoir une digue ou un autre confinement approprié pour empêcher le matériau de se propager. Si le matériau endigué peut être pompé, le matériau récupéré doit être stocké dans un conteneur ventilé. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau, car une réaction ultérieure avec les matériaux déversés peut avoir lieu, ce qui pourrait entraîner une surpression du conteneur. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives à l'élimination».

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



FONGICIDE ACAPELA

Version 2.0 Date de révision: 11/22/2023 Numéro de la FDS: 800080000801 Date de dernière parution: 09/29/2022
Date de la première parution: 09/29/2022

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Ventilation locale/totale : Utiliser avec une ventilation aspirante localisée.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
- Conditions de stockage sûres : Stocker dans un récipient fermé.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Garder dans des contenants proprement étiquetés.
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Matières à éviter : Oxydants forts

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Propylène glycol	57-55-6	LMPT (Vapeur et aérosol)	50 ppm 155 mg/m3	CA ON OEL
		LMPT (aérosol)	10 mg/m3	CA ON OEL

- Mesures d'ordre technique** : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Utiliser une ventilation suffisante pour maintenir l'exposition des employés au-dessous des valeurs limites recommandées.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Lorsqu'il y a un risque d'exposition par l'air au-delà des valeurs limites applicables, porter une protection respiratoire approuvée avec une cartouche poussière/brouillard.

Protection des mains

- Remarques : Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR").
AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



FONGICIDE ACAPELA

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	11/22/2023	800080000801	09/29/2022
			Date de la première parution: 09/29/2022

- utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.
- Protection des yeux : Porter une protection oculaire pour éviter le contact avec ce produit.
- Protection de la peau et du corps : Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter: Chemise à longues manches et pantalons longs. Chaussures et chaussettes
Les personnes qui appliquent ou manipulent la matière diluée doivent porter : une chemise, un pantalon, des chaussettes et des chaussures.
L' EPI exigé pour une entrée anticipée dans des zones traitées qui est autorisé selon la "Norme pour la Protection des Travailleurs" et qui comprend le contact avec tout ce qui a été traité, tel que plantes, sols, ou eau, est:
Chemise à longues manches et pantalons longs.
Chaussures et chaussettes
- Mesures de protection : Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP. S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive.
Éliminer les vêtements et autres matières absorbantes qui ont été trempées ou hautement contaminées avec ce produit. Ne pas les réutiliser.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac.
Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur.
Se laver à fond et mettre des vêtements propres.
Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit.
Laver l'extérieur des gants avant de les enlever.
Aussitôt que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : liquide
- Couleur : blanc cassé
- Odeur : insignifiante
- Seuil de l'odeur : non établi(e)
- pH : 6.1 - 8.4
- Point/intervalle de fusion : Sans objet
- Point de congélation : Donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible
- Point d'éclair : ne s'enflamme pas

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



FONGICIDE ACAPELA

Version 2.0 Date de révision: 11/22/2023 Numéro de la FDS: 800080000801 Date de dernière parution: 09/29/2022
Date de la première parution: 09/29/2022

Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1.11 g/cm ³ (21 °C)
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	Miscible
Température d'auto-inflammation	:	460 °C
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	80 mPa,s (25 °C)
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Conditions à éviter	:	<= -5 °C Protéger du gel. L'exposition à des températures élevées peut entraîner la décomposition du produit.
Produits incompatibles	:	Acides forts Bases fortes
Produits de décomposition dangereux	:	Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.1.
-------------------------------	---	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



FONGICIDE ACAPELA

Version 2.0 Date de révision: 11/22/2023 Numéro de la FDS: 800080000801 Date de dernière parution: 09/29/2022
Date de la première parution: 09/29/2022

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.3 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Symptômes: Difficultés respiratoires

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Composants:

Picoxystrobine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 425 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): > 2.12 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Remarques: La taille des particules (DAMM) du produit technique de lapicoxystrobine non broyé est de l'ordre de 228 µm, avec moins de 3,3% de matière <4 µm, indiquant que la picoxystrobine non broyée n'est pas une technique broyée ne sont pas pertinents pour la picoxystrobine dans la chaîne de production.
Matériel broyé à une taille de particules de 3,4- 4,1 µm DAMM.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Propylène glycol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 20,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Lapin): 317.042 mg/l
Durée d'exposition: 2 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Les brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge).

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Alkyl naphthalènesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 4,500 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.4.
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Composants:

Picoxystrobine:

Espèce : Lapin

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



FONGICIDE ACAPELA

Version 2.0 Date de révision: 11/22/2023 Numéro de la FDS: 800080000801 Date de dernière parution: 09/29/2022
Date de la première parution: 09/29/2022

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Propylène glycol:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Alkyl-naphthalènesulfonate, polymère avec formaldéhyde, sel de sodium:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Composants:

Picoxystrobine:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation légère des yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Propylène glycol:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Alkyl-naphthalènesulfonate, polymère avec formaldéhyde, sel de sodium:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Produit:

Espèce : Cobaye
Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.6.
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Composants:

Picoxystrobine:

Type d'essai : Essai de maximisation
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Propylène glycol:

Espèce : humain
Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Mutagenécité de la cellule germinale

Composants:

Picoxystrobine:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Les données ne soutiennent pas le classement comme un mutagène des cellules germinales.

Propylène glycol:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



FONGICIDE ACAPELA

Version 2.0 Date de révision: 11/22/2023 Numéro de la FDS: 800080000801 Date de dernière parution: 09/29/2022
Date de la première parution: 09/29/2022

Cancérogénicité

Composants:

Picoxystrobine:

Cancérogénicité - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Propylène glycol:

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Picoxystrobine:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Pas de toxicité pour la reproduction
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus.

Propylène glycol:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction., Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la fécondité.
N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.

STOT - exposition unique

Produit:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Composants:

Picoxystrobine:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

Propylène glycol:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Alkyl naphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

STOT - exposition répétée

Composants:

Picoxystrobine:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Propylène glycol:

Remarques : Dans quelques rares cas, une exposition excessive répétée au propylèneglycol peut provoquer des effets sur le système nerveux central.

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Composants:

Picoxystrobine:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



FONGICIDE ACAPELA

Version 2.0 Date de révision: 11/22/2023 Numéro de la FDS: 800080000801 Date de dernière parution: 09/29/2022
Date de la première parution: 09/29/2022

Propylène glycol:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Alkyl-naphthalènesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.24 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
Remarques: Sur le plan aigu, le produit est hautement toxique pour les poissons (CL50 entre 0,1 et 1,0 mg/L).
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.086 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EbC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.18 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 1.2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 0.2 mg/kg
Méthode: OEPP/EPPO Ligne directrice 170
BPL: oui
- DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 0.2 mg/kg
Méthode: OEPP/EPPO Ligne directrice 170
BPL: oui

Composants:

Picoxystrobine:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.065 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Statique
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
- CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.075 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Statique
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.024 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- CE50 (huître américaine (Crassostrea virginica)): 0.0057 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



FONGICIDE ACAPELA

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	11/22/2023	800080000801	09/29/2022
			Date de la première parution: 09/29/2022

		Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en dynamique Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.1035
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0.0063 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Statique
		EyC50 (Lemna minor (Lentille d'eau)): 0.023 mg/l Durée d'exposition: 7 d Type d'essai: Statique
		NOEC (Lemna minor (Lentille d'eau)): 0.049 mg/l Durée d'exposition: 7 d Type d'essai: Statique
		EbC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.26 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique)	:	100
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.01 mg/l Durée d'exposition: 28 d Type d'essai: dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 204 BPL: oui
		NOEC (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)): 0.021 mg/l Durée d'exposition: 33 d Type d'essai: dynamique
		NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.040 mg/l Durée d'exposition: 32 d Type d'essai: dynamique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.008 mg/l Durée d'exposition: 21 d Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: oui
		NOEC (Americamysis bahia (crevette de Mysid)): 0.0036 mg/l Durée d'exposition: 28 d Type d'essai: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: oui
Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	10
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): 6.7 mg/kg Méthode: Directives du test 207 de l'OECD BPL: oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



FONGICIDE ACAPELA

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	11/22/2023	800080000801	09/29/2022
			Date de la première parution: 09/29/2022

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (*Colinus virginianus* (Colin de Virginie)): > 2,250 mg/kg
Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 71-1

CL50 par voie alimentaire (*Colinus virginianus* (Colin de Virginie)): > 5,200 mg/kg
Durée d'exposition: 5 d
Méthode: Directives du test 205 de l'OECD
BPL: oui

CL50 par voie alimentaire (*Anas platyrhynchos* (canard mallard)): > 5,200 mg/kg
Durée d'exposition: 5 d
Méthode: Directives du test 205 de l'OECD
BPL: oui

DL50 par contact (*Apis mellifera* (abeilles)): > 200 µg/bee
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OEPP/EPPO Ligne directrice 170

DL50 par voie orale (*Apis mellifera* (abeilles)): > 200 µg/bee
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OEPP/EPPO Ligne directrice 170

Propylène glycol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 40,613 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (*Ceriodaphnia dubia* (puce d'eau)): 18,340 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (Algues vertes)): 19,000 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (*Ceriodaphnia dubia* (puce d'eau)): 13,020 mg/l
Point final: nombre de descendants
Durée d'exposition: 7 d
Type d'essai: Essai en semi-statique

Toxicité pour les microorganismes : NOEC (*Pseudomonas putida*): > 20,000 mg/l
Durée d'exposition: 18 h

Persistance et dégradabilité

Composants:

Picoxystrobine:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Propylène glycol:

Biodégradabilité : aérobique
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 81 %
Durée d'exposition: 28 d

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



FONGICIDE ACAPELA

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/29/2022
2.0	11/22/2023	800080000801	Date de la première parution: 09/29/2022

Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Biodégradation: 96 %
Durée d'exposition: 64 d
Méthode: OECD Ligne directrice 306 ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

Besoins en oxygène d'origine : 69.000 %
biochimique (BOB) Le temps d'incubation: 5 d

70.000 %
Le temps d'incubation: 10 d

86.000 %
Le temps d'incubation: 20 d

Besoins en oxygène d'origine : 1.53 kg/kg
chimique (BOC)
ThOD : 1.68 kg/kg

Photodégradation : Constante de vitesse: 1.28E-11 cm³/s
Méthode: Estimation

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Picoxystrobine:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Coefficient de bioconcentration (BCF): 290
Durée d'exposition: 28 d
Température: 22 °C
Concentration: 0.05 mg/l

Coefficient de partage (n-oc-
tanol/eau) : log Pow: 3.68 (20 °C)

Propylène glycol:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 0.09
Méthode: Estimation

Coefficient de partage (n-oc-
tanol/eau) : log Pow: -1.07
Méthode: Mesuré
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100
ou Log Pow < 3).

Alkyl-naphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:

Coefficient de partage (n-oc-
tanol/eau) : Remarques: Pas de données disponibles pour ce produit.

Reste:

Coefficient de partage (n-oc-
tanol/eau) : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Mobilité dans le sol

Composants:

Picoxystrobine:

Répartition entre les compar-
timents environnementaux : Koc: 898
Remarques: Dans les conditions actuelles d'utilisation le pro-
duit a un faible potentiel de mobilité dans le sol.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



FONGICIDE ACAPELA

Version 2.0 Date de révision: 11/22/2023 Numéro de la FDS: 800080000801 Date de dernière parution: 09/29/2022
Date de la première parution: 09/29/2022

Propylène glycol:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: < 1
Méthode: Estimation
Remarques: Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.
Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Reste:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Autres effets néfastes

Produit:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Ce mélange ne contient aucune substance étant considérée comme étant persistante, bioaccumulative et toxique (PBT).
Ce mélange ne contient aucune substance étant considérée comme étant très persistante et très bioaccumulative (vPvB).

Composants:

Picoxystrobine:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Propylène glycol:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Alkyl-naphthalènesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Reste:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



FONGICIDE ACAPELA

Version 2.0 Date de révision: 11/22/2023 Numéro de la FDS: 800080000801 Date de dernière parution: 09/29/2022
Date de la première parution: 09/29/2022

caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Picoxystrobin)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Dangereux pour l'environnement : oui

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Picoxystrobin)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

Code IMDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Picoxystrobin)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui(Picoxystrobin)
Remarques : Stowage category A

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Picoxystrobin)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



FONGICIDE ACAPELA

Version 2.0 Date de révision: 11/22/2023 Numéro de la FDS: 800080000801 Date de dernière parution: 09/29/2022
Date de la première parution: 09/29/2022

Polluant marin : oui(Picoxystrobin)

Autres informations

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, enemballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette paremballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ouayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg oumoins pour les solides. Peuvent être transportés en tant quemarchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du codeMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la dispositionspéciale 375 de l'ADR/RID.

Pour le transport terrestre Canadien, Exemption TMD : 1.45.1 Polluants marins (la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger pour les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire).

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient composants qui ne sont pas sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA) : 30470

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation.

Ce produit est toxique pour:
Toxique pour les vers de terre
Certains insectes utiles
Organismes aquatiques
plantes terrestres non ciblées

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Texte complet d'autres abréviations

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



FONGICIDE ACAPELA

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/29/2022
2.0	11/22/2023	800080000801	Date de la première parution: 09/29/2022

ADR - Accord concernant le transport international de marchandises dangereuses sur le réseau routier; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; EmS - Plan d'urgence; ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; (Q)SAR -(Quantitative) Relation structure/activité; RID - Règlements concernant le transport international des marchandises dangereuses par voie ferrée; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; UN - Nations unies.

Date de révision : 11/22/2023
Format de la date : mm/jj/aaaa

Code du produit: GF-4169

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F